



Prise de position du GAQ sur le Plan d'aménagement directeur pour la rue de la Loi (PAD Loi)

Le GAQ regrette qu'à aucun moment la Région ne se soit intéressée en amont de la définition du PAD aux attentes des habitants, travailleurs et usagers divers du quartier européen. Aucune enquête, aucune consultation, aucune concertation réelle préalable n'a été menée avant l'écriture du document. Ce déficit démocratique pour un projet d'une telle envergure ne nous semble pas acceptable en 2019.

Une question très importante des habitants est pourquoi ce PAD et pour qui ? Les objectifs de rendre le quartier multifonctionnel, mixte et vivable sont certes louables. Mais le projet ne donne pas une série de véritables alternatives aux problèmes identifiés, avec leurs impacts respectifs. Ceci serait indispensable pour nourrir un débat démocratique. Ces alternatives devraient prendre en compte les besoins en bureaux et en les logements dans l'ensemble de la région bruxelloise ainsi que la question de la mobilité, dans une perspective de réel développement durable. L'analyse d'impact doit prendre en compte tous les aspects et être complète, permettant de comparer les différentes solutions

Si les habitants du quartier européen ne sont pas satisfaits de l'état actuel de la rue de la Loi (espace trop minéral, place trop importante donnée à la circulation motorisée, trop de bureaux, pas assez de logements, absence de verdure, quasi-absence de commerces au rez-de-chaussée), ils ne se retrouvent absolument pas dans les propositions du PAD Loi.

Le GAQ favorise :

- un développement durable du quartier ;
- un quartier véritablement verdurisé ;
- un quartier équitable et mixte ;
- une rue de la Loi conviviale et respectueuse de tous les usagers, compatible avec le caractère résidentiel du quartier ;
- une réduction significative de la pollution due au trafic ;
- un quartier multifonctionnel et agréable à vivre avec commerces et équipement des base (crèches, écoles, commerces, ...) ;
- un quartier qui protège son patrimoine ;
- un rapprochement symbolique et effectif entre les citoyens et l'Union Européenne.

Le GAQ regrette :

- que seule la rue de la Loi est concernée par le PAD au lieu que soit pris en compte tout le quartier ;
- que soit retenu le principe démolition pour reconstruction qui est l'approche avec le coût environnemental le plus élevé ;
- que la Région privilégie la construction de très hautes tours alors que ces bâtiments sont réputés particulièrement énergivores ;
- que la Région ne soit pas davantage préoccupée par les ombres très larges qui seront projetées sur les logements situés au nord de la rue de la Loi et privant de lumière plusieurs centaines d'habitants durant de longs moments de l'année ; pareil pour la question des vents autour des hautes tours ;



- que la Région n'envisage pas de construire des logements sociaux et abordables alors que la demande partout à Bruxelles est conséquente ;
- que la part de logements dans chaque lot ne soit pas suffisamment déterminée dans le PAD ouvrant ainsi le risque à plusieurs tours privées intégralement dédiées aux bureaux ;
- que les bâtiments prévus du côté de la chaussée d'Etterbeek ne soient pas prioritaires pour la construction de logements alors qu'il s'agit d'un axe à vocation résidentielle ;
- que le taux de densification visé et l'augmentation de la surface pour bureaux paraissent très arbitraires et non basé sur une évaluation sérieuse du besoin dans la Région bruxelloise, alors que tout le concept de "bureaux" est en train de changer rapidement ;
- que le PAD Loi ignore les problèmes de mobilité et reporte le sujet à un autre instrument régional alors qu'une approche complète est indispensable ;
- que le nombre de places de parking prévues dans les nouvelles constructions pour les logements, ainsi que pour les bureaux pourrait être davantage réduit ;
- que la verdurisation proposée pour cet espace est particulièrement faible ;
- que la Région ait fait le choix politique de mettre fin à une série de perspectives, y inclus la perspective « Loi – Arcades du Cinquantenaire – avenue de Tervuren » mais pas seulement celle-là, à laquelle les Bruxellois sont très attachés ;
- que le PAD soit un instrument qui systématise la dérogation aux règles urbanistiques en place, donnant 'carte blanche' à la spéculation immobilière ;
- que la Région n'ait pas su traduire ce projet en une véritable vision de Bruxelles, capitale de l'Europe, proche de ses citoyens et de leurs préoccupations.

Le GAQ félicite la ville de Bruxelles et la Commission Royale des Monuments et Sites pour leurs prises de position respectives et encourage les élus régionaux à y prêter la plus grande attention.

Le GAQ demande à la Région de surseoir au PAD Loi et d'organiser à la suite de cette enquête publique un véritable débat démocratique sur la base de véritables alternatives qui prennent en compte les préoccupations d'aujourd'hui de citoyens de Bruxelles.